

# COUPE DE FRANCE LOOK DES CLUBS 2011



## REGLEMENT

[\(Modifié lors de la séance du Bureau Executif du 30 mars 2011 – Article 10\)](#)

### ARTICLE 1 - PREAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme, le Rassemblement des Organismes de Courses Cyclistes (ROCC) et la société Look unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France Look des Clubs 2011.

Cette Coupe de France contribuera à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France Look des Clubs » porte sur les classes « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales ne sera pas admise dans ces épreuves.

### ARTICLE 2 – LISTE EPREUVES RETENUES

➤ <b>6 Mars</b>	<i>Course en ligne</i>	<b>Vienne Classic Espoirs</b>	(Poitou - Charentes)
➤ <b>1 et 2 avril</b>	<i>Course par étapes</i> <i>Trophée Crédit Mutuel Nord Europe</i>	<b>La Boucle de l'Artois</b>	(Nord Pas de Calais)
➤ <b>10 avril</b>	<i>Course en ligne</i>	<b>Circuit des Vins du Blayais</b>	(Aquitaine)
➤ <b>1er Mai</b>	<i>CLM Individuel</i>	<b>Grand Prix de Vassivière</b>	(Limousin)
➤ <b>14 et 15 mai</b>	<i>Course par étapes</i>	<b>Boucles de la Marne</b>	(Champagne – Ardenne)
➤ <b>16 juillet</b>	<i>Course en ligne</i>	<b>Grand Prix Cristal Energie</b>	(Région Centre)
➤ <b>14 Août</b>	<i>Course en ligne</i>	<b>Grand Prix Christian Fenioux</b>	(Région Centre)
➤ <b>24 Septembre</b>	<i>Course en ligne</i>	<b>Grand Prix de Blangy Sur Bresle</b>	(Normandie)

### ARTICLE 3 - PARTICIPATION

La Coupe de France Look des clubs 2011 est réservée aux équipes définies ci-après :

- ✓ Les Clubs de Division Nationale 1 (participation obligatoire)
- ✓ Les trois premiers clubs du Challenge promotionnel des clubs 2010 devront être invités mais sans obligation de participation. Cela concerne les clubs de : Martigues Sport Cyclisme / CM Aubervilliers 93 / CC Marmandais, sous réserve que ces clubs soient labellisés en Division Nationale 2 pour la saison 2011.
- ✓ Pour atteindre le nombre des 30 équipes admises dans les épreuves de la Coupe de France Look, l'organisateur de chaque manche pourra faire appel à des Wild Card parmi les structures de DN2, en prenant en compte les équipes figurant au classement évolutif de la Coupe de France Look des clubs 2011.

## **ARTICLE 4 – COMPOSITION DES EQUIPES - EPREUVES EN LIGNE ET EPREUVES PAR ETAPES**

Toutes les épreuves, à l'exception de l'épreuve Contre la Montre Individuel qui fera l'objet de dispositions particulières (cf article 5) se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1<sup>ère</sup> catégorie dont quatre français âgés de moins de 26 ans obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale (DN1 / DN2), dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le **15 février 2011**, date de délivrance de la licence, ne pourra pas participer à la Coupe de France Look des clubs, qui comptera au classement DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

## **ARTICLE 5 – COMPOSITION DES EQUIPES - CLM Individuel – 1<sup>er</sup> Mai 2011**

**Pour l'épreuve Contre la Montre Individuel du 1<sup>er</sup> Mai 2011**, la représentation par équipes est fixée comme suit :

- DN1 : 3 à 6 coureurs « 1<sup>ère</sup> catégorie » maximum.
- DN2 : 2 à 6 coureurs « 1<sup>ère</sup> catégorie » maximum.

Chaque équipe devra, suivant la division à laquelle elle appartient, respecter le nombre minimum de coureurs imposés. Tout manquement à cette disposition entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Jusqu'à quatre coureurs engagés, les clubs ne pourront faire appel qu'à des coureurs français de moins de 26 ans. Au-delà de quatre coureurs, les équipes représentées peuvent faire appel à des coureurs français ou étrangers, sans distinction d'âge.

## **ARTICLE 6 – REGLEMENT PARTICULIER - CLM Individuel – 1<sup>er</sup> Mai 2011**

L'ordre des départs des coureurs se fera par **une rotation de toutes les équipes engagées** dans les conditions ci - après :

1) Les coureurs des équipes non classées à la Coupe de France Look partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des commissaires.

2) Coureurs des équipes classées :

Les départs se feront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la dernière manche.

Dans les deux cas, chaque directeur sportif devra communiquer au jury des commissaires l'ordre de départ de ses coureurs.

L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé. Les vélos et casques devront être conformes à la réglementation de la F.F.C.

## **ARTICLE 7 – REGLEMENT PARTICULIER - CLM PAR EQUIPES – 15 MAI 2011**

Le départ des équipes est donné de 3 en 3 minutes dans l'ordre inverse du classement général par équipes établi à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape (classement par équipes).

Le classement de l'étape s'établit pour chacune des équipes, sur le temps réalisé par le coureur ayant franchi la ligne d'arrivée en 4<sup>ème</sup> position.

Un temps identique est accordé à tous les équipiers arrivant dans ce même temps, voire dans un temps inférieur.

Au classement général individuel, les temps sont reportés pour chaque coureur de la manière suivante :

**17** Temps de l'équipe vainqueur augmenté d'une pénalité en secondes qui sera appliquée de manière progressive sur la base du classement par équipes et suivant le tableau ci-dessous :

<b>EQUIPE</b>	<b>Temps reporté avec pénalité en temps</b>	<b>EQUIPE</b>	<b>Temps reporté avec pénalité en temps</b>
1ère équipe	Temps réel	9ème équipe	Plus 1 min
2ème équipe	Plus 15s	10ème équipe	Plus 1m05s
3ème équipe	Plus 30s	11ème équipe	Plus 1m10s
4ème équipe	Plus 35s	12ème équipe	Plus 1m15s
5ème équipe	Plus 40s	13ème équipe	Plus 1m20s
6ème équipe	Plus 45s	14ème équipe	Plus 1m25s
7ème équipe	Plus 50s	à partir de la 15ème équipe	Plus 1m30s
8ème équipe	Plus 55s		

Si une équipe réalise un temps inférieur au temps reporté (avec pénalités) c'est le temps effectivement réalisé qui sera pris en considération.

**27** Cas des coureurs attardés : ces derniers se verront crédités de leur temps réel dans le respect du délai d'arrivée fixé à 20% du temps de l'équipe vainqueur. Toutefois, il appartiendra au jury des arbitres d'arrêter le pourcentage définitif en fonction du profil du parcours.

**37** Les équipes terminant à 3 coureurs, l'équipe sera verra créditer d'une pénalité de 2m30s.

**47** Les équipes terminant à moins de 3 coureurs ne seront pas classées et les coureurs concernés seront mis hors de course de l'étape considérée.

**Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le collège des arbitres en concertation avec l'organisateur.**

L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé. Les vélos et casques devront être conformes à la réglementation de la F.F.C.

## ARTICLE 8 – BAREME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs et les équipes (CLM par équipes) à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

COUPE DE FRANCE LOOK DES CLUBS 2011 BAREME DE POINTS									
PLACE	<u>EPREUVE EN LIGNE</u> <u>CLM INDIVIDUEL</u> 1ère épreuve - 6 mars - Vienne Classic Espoirs 3ème épreuve - 10 avril - Circuit des vins du Blayais 4ème épreuve - 1er Mai - Grand Prix de Vassivière (CLM Individuel) 6ème épreuve - 16 juillet - Grand Prix Cristal Energie 7ème épreuve - 14 août - Grand Prix Christian Fenieux 8ème épreuve - 24 Septembre - Grand Prix de Blangy sur Bresle	2 <sup>ème</sup> épreuve <u>BOUCLES DE L'ARTOIS</u> 1 et 2 avril 2011				5 <sup>ème</sup> épreuve <u>BOUCLES DE LA MARNE</u> 14 et 15 Mai 2011			
		1 <sup>er</sup> Jour Epreuve en ligne (ou en circuit)	2 <sup>ème</sup> Jour Demi Etape CLM Individuel	2 <sup>ème</sup> Jour Demi Etape Epreuve en ligne (ou en circuit)	Classement Général Final	1 <sup>er</sup> Jour Epreuve en ligne (ou en circuit)	2 <sup>ème</sup> Jour Demi Etape CLM par équipes	2 <sup>ème</sup> Jour Demi Etape en ligne (ou en circuit)	Classement Général Final
1	90	45	30	30	45	45	45	30	45
2	70	35	23	23	35	35	35	23	35
3	60	30	19	19	30	30	30	19	30
4	55	26	17	17	27	26	26	17	27
5	52	24	16	16	26	24	24	16	26
6	49	22	15	15	25	22	22	15	25
7	46	20	14	14	24	20	20	14	24
8	43	18	13	13	23	18	18	13	23
9	40	16	12	12	22	16	16	12	22
10	37	14	11	11	21	14	14	11	21
11	34	13	10	10	20	13	13	10	20
12	31	12	9	9	19	12	12	9	19
13	28	11	8	8	18	11	11	8	18
14	25	9	7	7	17	9	9	7	17
15	22	8	6	6	16	8	8	6	16
16	20	7	5	5	15	7	7	5	15
17	18	6	4	4	14	6	6	4	14
18	16	5	3	3	13	5	5	3	13
19	14	4	2	2	12	4	4	2	12
20	12	3	1	1	11	3	3	1	11
21	11				10				10
22	10				9				9
23	9				8				8
24	8				7				7
25	7				6				6
26	6				5				5
27	5				4				4
28	4				3				3
29	3				2				2
30	2				1				1

## ARTICLE 9 – POINTS DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route (1) et Piste (2) et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, en compensation, **20 points** de bonification pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

(1) Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales (Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

(2) Pour les sélections en Equipe de France Piste, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France Look des clubs DN1.

## **ARTICLE 10 - CLASSEMENT 2011 ET EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2012**

✓ Les 8 épreuves retenues, référencées à l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France Look des clubs et au classement des DN1.

✓ Le classement de la Coupe de France Look des clubs sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs et les équipes (CLM par équipes) à la place réelle dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 8, augmentée pour certains coureurs des points de sélection en équipe de France.

✓ Le classement de la Coupe de France Look des clubs ne fera apparaitre que les clubs de la division concernée (DN1)

✓ Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France Look des clubs de DN1 2011. En cas d'égalité de points il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.

✓ Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).

✓ **Les trois derniers clubs** du classement Général final de la Coupe de France Look des Clubs DN1 seront relégués en division inférieure l'année suivante.

✓ **Les deux premiers clubs** de la Coupe de France DN2 pourront accéder à la DN1 la saison suivante à condition de remplir les critères de labellisation.

✓ L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à la DN1 devront répondre aux conditions du cahier des charges de labellisation correspondant.

En cas de défaillance d'un d'entre eux, il sera fait appel aux deux premières équipes DN1 concernées par la relégation dans l'ordre de leur classement.

## **ARTICLE 11 - ENCADREMENT**

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BESSAC minimum pour les DN1 et d'un BF3 route minimum pour les DN2.

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 12 du présent règlement traitant de ce sujet.

## **ARTICLE 12 - DEPANNAGE**

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de chaque épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 11, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage même si elle peut prétendre par son classement à une meilleure position.

### **Pour la 1<sup>ère</sup> épreuve**

- 1<sup>er</sup> tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 11.
- 2<sup>ème</sup> tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 11, mais présentes à l'épreuve.

### **Pour les épreuves suivantes**

- Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 11.

### **Ensuite**

- 1<sup>er</sup> tirage au sort : les clubs non classés et présents à la réunion dont l'encadrement correspond aux dispositions de l'article 11.
- 2<sup>ème</sup> tirage au sort : les autres équipes présentes à la réunion et dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 11.
- 3<sup>ème</sup> tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion.

## **ARTICLE 13 - PENALITES**

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

## **ARTICLE 14 – INDEMNITES EQUIPES**

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Pour l'équipe Club Région Guadeloupe, le lieu de départ pris en compte pour le calcul du trajet aller – retour, sera le siège de la F.F.C situé à Rosny Sous Bois.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 10.000 €,

L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes aux départs. Si une équipe est forfait de dernière minute, la grille restera inchangée. L'organisateur gardera le montant de l'indemnité prévu.

Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme non versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.

Pour l'ensemble des épreuves, exception faite des Boucles de l'Artois et des boucles de la Marne\*, les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

\* Pour les Boucles de l'Artois et les Boucles de la Marne, l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes : l'hébergement et les repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes) de la veille au soir jusqu'au lendemain matin de l'épreuve (pour les équipes les plus éloignées).

## **ARTICLE 15 - DOTATIONS**

Le classement général final de la Coupe de France Look des clubs fera l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société Look répartie comme suit :

- Equipe Vainqueur : 3 cadres + 8 paires de pédales
- 2<sup>ème</sup> équipe : 2 cadres + 8 paires de pédales
- 3<sup>ème</sup> équipe : 1 cadre + 8 paires de pédales
- 4<sup>ème</sup> équipe : 8 paires de pédales
- 5<sup>ème</sup> équipe : 8 paires de pédales
- 6<sup>ème</sup> équipe : 6 paires de pédales
- 7<sup>ème</sup> équipe : 5 paires de pédales
- 8<sup>ème</sup> équipe : 4 paires de pédales
- 9<sup>ème</sup> équipe : 3 paires de pédales
- 10<sup>ème</sup> équipe : 2 paires de pédales

Les trois premières équipes se verront remettre un trophée.

La remise officielle des prix et trophées sera organisée le soir de la dernière épreuve soit le 24 septembre 2011.